FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
WINSOR & NEWTON ARTISTS' WATER COLOUR PAN- CHINESE WHITE

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 453/2010.

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit WINSOR & NEWTON ARTISTS' WATER COLOUR PAN- CHINESE WHITE

Numéro du produit 01010150

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Peinture des Beaux Arts

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur
Jon Lloyd
Winsor & Newton
The Studio Building
21 Evesham Street
London W11 4AJ
United Kingdom

+44 (0)208 424 3224

regulatoryaffairs@colart.co.uk

Personne à contacter Jon Lloyd Group Regulatory Affairs Manager +44 (0)2084243224; j.lloyd@colart.co.uk

Fabricant
ColArt International SA
5 Rue Rene Panhard
Z.I .Nord
72021 Le Mans Cedex 2
+33 2 43 83 83 00

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence 33 (0)2 43 83 83 00 Ce numéro n'est valide que pendant les heures de bureau.

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification

Dangers physiques Non classé.

Dangers pour la santé humaine Non classé.

Dangers pour l'environnement Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410

Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE) N;R50/53.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger

Mention d'avertissement Attention

WINSOR & NEWTON ARTISTS' WATER COLOUR PAN- CHINESE WHITE

Mentions de danger	H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Mentions de mise en garde	P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
Mentions de mise en garde supplémentaires	P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient dans …

2.3. Autres dangers

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

ZINC OXIDE		**60-100%**
Numéro CAS: 1314-13-2	Numéro CE: 215-222-5	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119463881-32-xxxx
Facteur M (aigu) = 1	Facteur M (chronique) = 1	

Classification	Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)
Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410	N;R50/53

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Non pertinent.
Ingestion	Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Donner beaucoup d'eau à boire. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste. Ne pas faire vomir.
Contact cutané	Enlever la personne touchée de la source de contamination. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.
Contact oculaire	Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Consulter un médecin si une gêne persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Poudre. Dioxyde de carbone (CO2). Mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers	Un feu créé : Oxydes des substances suivantes: Carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

WINSOR & NEWTON ARTISTS' WATER COLOUR PAN- CHINESE WHITE

Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage RECUEILLIR. Enlever le produit répandu avec un aspirateur. Si ce n'est pas possible, recueillir le produit renversé avec une pelle, un balai ou un outil similaire. Eviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Rincer la zone contaminée à grandes eaux.

6.4. Référence à d'autres sections

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Eviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Entreposer à une température modérée dans un endroit sec et bien aéré.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

ZINC OXIDE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 5 mg/m³ fumées
Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 10 mg/m³ poussières
VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

Commentaires sur les composants Aucune valeur limite d'exposition connue pour le (les) composant(s).

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Prévoir une aspiration générale et locale suffisante.

Protection des yeux/du visage Non pertinent.

Protection des mains Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible.

Autre protection de la peau et du corps Utiliser des crèmes barrières pour éviter le contact avec la peau.

Mesures d'hygiène Utiliser une lotion pour les mains appropriée pour prévenir la délipidation et les gerçures de la peau. Aucune procédure d'hygiène particulière recommandée mais de bonnes pratiques d'hygiène personnelle doivent toujours être observées lorsque l'on travaille avec des produits chimiques.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Pastilles Soluble dans l'eau.

WINSOR & NEWTON ARTISTS' WATER COLOUR PAN- CHINESE WHITE

Couleur	Blanc.
Odeur	Caractéristique.
pH	pH (solution concentrée): 6-7
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>100°C @ 760 mm Hg
Densité relative	1.5-2.5 @ 20°C
Solubilité(s)	Miscible avec l'eau

9.2. Autres informations

Autres informations	Non disponible.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité	Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter la chaleur excessive pour des périodes prolongées.

10.5. Matières incompatibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Un feu créé : Dioxyde de carbone (CO2). Monoxyde de carbone (CO).

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL_{50} cutanée)	Indéterminé.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL_{50} inhalation)	Indéterminé.

Information générale	Pas de danger spécifique pour la santé connu.
Ingestion	Pas d'effets nocifs potentiels de part les quantités susceptibles d'être ingérées par accident.
Contact cutané	Pas d'irritation cutanée utilisé comme recommandé.

SECTION 12: Informations écologiques

Écotoxicité	Dangereux pour l'environnement. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.1. Toxicité

12.2. Persistance et dégradabilité

12.3. Potentiel de bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol

WINSOR & NEWTON ARTISTS' WATER COLOUR PAN- CHINESE WHITE

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

12.6. Autres effets néfastes

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	Eviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	3077
N° ONU (IMDG)	3077
N° ONU (ICAO)	3077

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Nom d'expédition (ADR/RID)	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (zinc oxide)
Nom d'expédition (IMDG)	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (zinc oxide)
Nom d'expédition (ICAO)	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (zinc oxide)
Nom d'expédition (ADN)	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (zinc oxide)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	9
Etiquette ADR/RID	9
Classe IMDG	9
Classe/division ICAO	9

Etiquettes de transport

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	III
Groupe d'emballage (IMDG)	III
Groupe d'emballage (ICAO)	III

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

WINSOR & NEWTON ARTISTS' WATER COLOUR PAN- CHINESE WHITE

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Code de restriction en tunnels (E)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Directive Substances Dangereuses 67/548/CEE.
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.
Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.
Système d'information spécifique relatif aux préparations dangereuses 2001/58/CE.
Directive Préparations Dangereuses 1999/45/CE.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

SECTION 16: Autres informations

Date de révision	13/03/2015
Révision	2
Remplace la date	03/07/2012
Phrases de risque dans leur intégralité	R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Mentions de danger dans leur intégralité	H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucunes garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.